

Analyser ses aptitudes et compétences professionnelles Définir un projet professionnel

Possibilité de réaliser un Bilan de Compétences (BC) au cours de sa carrière professionnelle.

Modalités d'accès

Agents ayant minimum 2 ans d'ancienneté dans la FPH.

Durée maximale : 24 heures sur/hors temps de travail.

Se réorienter professionnellement

Bénéficier d'un Congé de Formation Professionnelle (CFP) en lien avec un projet de reconversion en dehors ou au sein de la FPH.

Modalités d'accès

Les agents hospitaliers fonctionnaires et contractuels.

Avoir accompli l'équivalent de 3 ans de services dans la FPH.

Durée maximale : 3 ans

Versement d'indemnité mensuelle dans la limite de 2 ans et selon la catégorie de l'agent.

Accès à un parcours de formation individualisé dans le cadre des politiques handicap et maintien dans l'emploi.

Transmettre ses compétences

Le CHR, un organisme de formation continue certifié QUALIOPi.

De nombreux dispositifs et formateurs internes.

Un centre de formation continue qui se compose de 2 salles de cours, une salle informatique et e-learning, une salle d'activité, une chambre et une salle de soin fictives.

Un catalogue de formation à destination des établissements sanitaires et médico-sociaux publics et privés.

Catalogue disponible sur le site internet :

www.ch-rouffach.fr

> Carrière et Formation > Notre offre de formation continue

Possibilité de créer et valoriser des actions de formation en interne.

Financement du temps formateur pour les formations dispensées en dehors de son temps de travail.

Une politique de rémunération attractive à destination des formateurs.

Retrouvez toute l'actualité du Centre Hospitalier de Rouffach

www.ch-rouffach.fr

Direction des Ressources Humaines
Service formation
27 rue du 4ème SPM – 68250 ROUFFACH



Version 3 – 17/11/2025



La formation tout au long de votre vie professionnelle

Qualiopi
processus certifié

■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante:
ACTION DE FORMATION

Un service formation

Une équipe de 5 professionnels dédiée à la formation



Nadine GISSINGER – 03.89.78.70.65

Gestionnaire logistique du centre de formation continue – référente Dispositifs Individuels

Hélène MARSCHALL – 03.89.78.71.38

Conseillère formation – référente catalogue CRA

Damien MONTELEONE

Responsable RH – pôle formation et développement professionnel

Alain MARTIN – 03.89.78.74.11

Chargé de formation – référent Plan de Développement des Compétences

Valérie KRAUSS – 03.89.78.70.16

Assistante formation – référente catalogue CHR

**Centre de formation continue
pavillon 12 – 1^{er} et 2^{ème} étages**

du lundi au vendredi de 8h à 17h

drh.formation@ch-rouffach.fr

03 89 78 74 11

Développer – Adapter – Maintenir ses compétences

Pour les professionnels titulaires, contractuels et stagiaires de la Fonction Publique Hospitalière :

Accès à un large choix de formation continue parmi les thèmes suivants :

- Adaptation au poste / professionnalisation
- Amélioration de la prise en charge des usagers
- Gestion de l'agressivité
- Management
- Qualité de vie au travail
- Bureautique
- Hygiène et sécurité
- Gestion des risques
- Secourisme et geste d'urgence

Un renouvellement régulier des formations institutionnelles proposées.

Un suivi personnalisé des formations réalisées.

Possibilité de financement d'actions ponctuelles

*Sur présentation d'une demande
auprès de la Commission de Formation*

Référence GED : EN-RHFI-110

6 commissions / année

*Possibilité d'utiliser les heures de son
Compte Personnel de Formation*

Évoluer dans sa vie professionnelle

Préparation aux concours.

Prise en charge des frais de VAE.

*Le dispositif de Validation des Acquis de
l'Expérience (VAE) :*

*Pour les agents ayant au moins 1 an
d'ancienneté dans la FPH.*

*Accompagnement pour la rédaction du
livret 2.*

Durée maximale 24 heures

Accès aux Études Promotionnelles pour les métiers :

- Infirmier
- Auxiliaire médical en pratique avancée
- Aide-Soignant
- Accompagnant Éducatif et Social
- Cadre de Santé
- ...

*Sous condition de réussite au concours
et accord de financement.*

Financement des parcours universitaires DU,
Licence et Master